



Éditorial. Opacité des États, transparence des marchés... ou l'inverse ?

DANS **ESPRIT 2011/1 Janvier** , PAGES 4 À 6

ÉDITIONS **ÉDITIONS ESPRIT**

ISSN 0014-0759

ISBN 9782909210933

DOI 10.3917/espri.1101.0004

Date de mise en ligne : 01/08/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-esprit-2011-1-page-4?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Esprit.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Éditorial

Opacité des États, transparence des marchés... ou l'inverse ?

AVEC la révélation de documents confidentiels de la diplomatie américaine par un site internet (WikiLeaks) associé à des grands titres de la presse internationale (*The New York Times*, *Le Monde*, *El País*, *The Guardian*, et l'hebdomadaire *Der Spiegel*...), les journalistes ont défendu leur rôle dans la production de l'information. Celui-ci se justifie par le fait que le « droit à l'information » du citoyen ne serait qu'une expression vide de sens si les médias ne devaient relayer que des discours officiels... La protection des sources des journalistes découle de ce principe, aussi désagréable soit-il pour les pouvoirs établis. Plus généralement, la fonction de « contre-pouvoir » revendiquée par la presse repose sur l'idée que l'État est toujours tenté d'abuser de ses prérogatives, qu'il invoque trop largement les nécessités de la confidentialité voire du secret.

Le refus de la « raison d'État » a trouvé un puissant relais dans la construction de l'État de droit mais aussi dans le développement de l'économie de marché. Celle-ci en effet, parce qu'elle suppose que les choix économiques optimaux sont faits dans des conditions de fluidité de l'information, valorise par principe la transparence. Mieux : la tradition libérale des Lumières attribue au commerce la double vertu d'opposer des limites (celle de la propriété individuelle et de la légitimité de la maximisation des intérêts personnels) à l'emprise de l'État et de rapprocher les peuples par les bénéfiques mutuels qu'ils tirent des échanges. On a même pu, dans une version idéaliste et optimiste, espérer que le « doux commerce » établirait la paix perpétuelle entre les peuples, là où la logique de la diplomatie secrète

propre aux États jaloux de leur souveraineté entraînait presque fatalement à la guerre.

Pourtant, l'opacité des États n'est pas aussi grande qu'on le craint souvent, ni la transparence des marchés aussi effective que le veut la théorie. L'État se soumet d'abord lui-même à des règles de communication de ses décisions, soit de manière différée (par la constitution et la mise à disposition, à terme, de ses archives), soit au fil de son action par l'obligation de la publicité de ses décisions et par la construction d'outils statistiques toujours plus élaborés pour éclairer son action. Les contrôles et l'évaluation internes, les garanties de l'État de droit, la vigilance de la presse, le travail savant d'analyse des politiques publiques alimentent, dans les démocraties, une incessante activité d'interrogations et de commentaires, de démonstrations et de contre-argumentaires, alimentés par des fuites, des confidences, des études savantes... Les activités de renseignement elles-mêmes ont une existence légale, c'est-à-dire encadrée, contrôlable, ce qui, sans empêcher des dérapages ou une sophistication toujours plus grande des techniques de secret, évite le déni des exigences de la confidentialité. Comme nous le rappellent les difficultés de la Grèce et de l'Irlande, l'État est, enfin, ausculté par les acteurs économiques, auxquels il s'adresse pour lever des emprunts et qui cherchent à anticiper le niveau de risque qu'ils prennent en faisant un prêt. Bref, ce monstre froid étatique ne peut complètement échapper à l'exigence de faire connaître ses actions et ses modes de fonctionnement.

Le fonctionnement des marchés accorde pour sa part, en principe, peu de vertu à la confidentialité. Un acteur économique, en effet, ne peut faire de bons choix que si ses anticipations sont fondées, c'est-à-dire s'il dispose de toute l'information nécessaire pour limiter les aléas de ses décisions. La théorie économique se plaît depuis les années 1980 à éclairer les situations de « distorsion » ou d'« asymétrie » des informations qui faussent les relations entre les acteurs et la possibilité d'un équilibre général du marché. Combien plus aléatoire encore est cette inégalité sur les marchés financiers où les effets de contagion de l'opinion et de prophéties autoréalisatrices font de l'information non seulement une condition théorique des échanges mais surtout une arme dans la guerre économique et financière ! On l'a vu avec la crise financière : la sophistication des outils financiers a créé une complexité qui échappe aux banques et alimente un risque d'une ampleur telle qu'il peut déstabiliser l'ensemble de la vie économique. La dérégulation qui devait favoriser la concurrence a permis un recours plus inventif et plus large aux zones hors contrôle : secret bancaire, paradis fiscaux, marchés de gré à gré, plates-formes boursières opaques (*dark pools*)... Les régulateurs nationaux et internationaux s'inquiètent de ne pouvoir exercer leur rôle quand une part croissante des échanges s'effectue de manière

invisible¹. Les marchés, si exigeants vis-à-vis des États emprunteurs, spéculent sur l'information rare et la construction des anticipations des autres acteurs...

Mais pour qui le dévoilement des secrets est-il le plus brutal ? La Cour constitutionnelle allemande vient d'autoriser l'utilisation judiciaire² de fichiers volés à des banques suisses permettant de lutter contre la fraude fiscale. Un WikiLeaks à l'envers !

Esprit

1. Jean-Pierre Jouyet, président de l'autorité des marchés financiers, « On ne sait pas qui achète quoi, ni à quel prix », entretien dans *Le Monde*, 9 décembre 2010.

2. « Fraude fiscale : Berlin peut légalement utiliser les CD volés », *Les Échos*, 2 décembre 2010.

Esprit absent des kiosques en décembre

Nous tenons à informer nos lecteurs que le numéro de décembre 2010 d'Esprit n'a pas été mis en vente dans les kiosques, à Paris comme à l'échelle nationale, en raison d'un mouvement de grève à Presstalis, l'organisme chargé de la distribution de la revue et de nombreux organes de presse quotidiens, hebdomadaires ou mensuels. Nous le regrettons vivement car cette absence en kiosque pénalise lourdement la revue, de même qu'elle fragilise encore un peu plus les kiosquiers chargés de la vente de notre presse.

C'est l'occasion de rappeler à nos lecteurs qu'Esprit, qui n'est pas prise en charge par une maison d'édition (comme c'est le cas de beaucoup de revues), est une revue strictement indépendante sur le plan économique et rédactionnel. Dès lors, une poursuite de ce mouvement de grève, qui n'a pas faibli ce 17 décembre 2010, serait fort dommageable pour nous dans la mesure où l'achat au numéro représente une part importante de notre chiffre d'affaires. Face à cette situation contrainte, nous invitons ceux qui auraient du mal à se procurer la revue à consulter le site de la revue (www.esprit.presse.fr) qui est à la fois rédactionnel et commercial, mais aussi à vous abonner ou à vous réabonner en cette période de l'année qui est propice à des cadeaux sérieux (dont l'abonnement couplé papier et revue en ligne).

Merci de nous aider à passer ce cap en vous inquiétant autour de vous de la possibilité de se procurer Esprit en dépit de l'absence en kiosque du numéro de décembre. Merci de nous aider à préparer l'avenir de cette revue dans un contexte où les exigences de comprendre « les devenirs du monde » sont plus lourdes que jamais. Bonne année et rendez-vous tout au long de 2011.

Olivier Mongin, Mireille de Sousa et Marc-Olivier Padis
le 17 décembre 2010